



**VERS QUELLE
TRANSITION JUSTE
ET SOLIDAIRE ?**



Etopia – Revue d’écologie politique

Etopia

centre d’animation et de recherche en écologie politique

Espace kegeljan, av. de Marlagne 52 à 5000 Namur

t. : 00 32 81 22 58 48 - f. : 00 32 81 23 18 47

www.etopia.be

info@etopia.be

Direction de la publication :

Christophe Derenne, directeur d’Etopia.

Delphine Masset et Sophie Wustefeld, conseillères à la prospective chez Etopia.

Comité de rédaction : Olivier De Schutter, Angèle Minguet.

Correcteurs : Marc Terwagne, Sophie Wustefeld.

Mise en page : Magali Lequeux (MeMyself&Mag).

Crédit photos : Unsplash, Shutterstock, Freepik.

©Creative commons :



Editions Etopia

Editeur responsable : Christophe Derenne

Imprimé en Belgique

Octobre 2022, N° 16

ISBN : 978-2-930558-27-1

Dépôt légal : D/2022/11.983/1

REVUE ETOPIA N°16

**VERS QUELLE
TRANSITION JUSTE
ET SOLIDAIRE ?**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION Sophie Wustefeld **9**

PARTIE 1 | IDENTIFIER LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES POUR ENDIGUER LES INJUSTICES **15**

1 | INSTITUTIONNALISER LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES :
LE CAS DU PLAN D'ACTION CLIMAT FORESTOIS
Simon De Muynck, Adélaïde Ragot, Alain Mugabo,
Grégoire Wallenborn, Benjamin Wayens **17**

2 | EFFET DE L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE
SUR LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR DÉCILE DE REVENU
EN BELGIQUE
Bruno Kestemont, Sandrine Meyer **53**

**PARTIE 2 | ET SUR LE TERRAIN,
COMMENT SE PASSE LA TRANSITION JUSTE ?** **81**

1 | LE TRAITEMENT DES DEEE PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE
D'INSERTION : LA VALEUR AJOUTÉE ÉCOLOGIQUE
ET SOCIALE DU TRAVAIL HUMAIN
Muriel Sacco **83**

2 | LES THÉORIES DE LA JUSTICE SOCIALE AU SERVICE
DE LA JUSTICE ÉCOLOGIQUE. DEUX ÉTUDES DE CAS,
UNE PROPOSITION POLITIQUE
Corentin Hecquet, Brendan Coolsaet, Maud Hallin,
Stéphanie Klaedtke, Pierre Stassart, Matthieu de Nanteuil **103**

3 DÉCOLONISER LES REGARDS POUR AFFRONTER L'URGENCE ÉCOLOGIQUE ? EUROPE, AFRIQUE : ENJEUX ÉCONOMIQUES Interview de Aymar Nyenyezi Bisoka réalisée par Sophie Wustefeld	123
---	------------

PARTIE 3 QUE PEUVENT FAIRE LES POUVOIRS PUBLICS ?	139
--	------------

1 LE CLIMAT N'EST PAS NEUTRE. RELIER JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET ÉGALITÉ DE GENRE PAR LE GENDERMAINSTREAMING ? Hélène Ryckmans, Aurélie Mayné, Caroline Saal	141
---	------------

2 CULTURE DE CRISE ET CRISE DE LA CULTURE. INÉGALITÉS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX EN RÉGION WALLONNE Fabio Recchia	161
---	------------

3 LE PACTE SOCIAL-ÉCOLOGIQUE ET LA TRANSITION JUSTE POUR INSTITUER ET METTRE EN ŒUVRE JUSTICE SOCIALE ET ÉCOLOGIE Cédric Chevalier, Anaïs De Munck, Matthijs Van Marcke	177
--	------------

4 RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN LUTTANT CONTRE LA PAUVRETÉ : LA RELANCE DURABLE ET JUSTE COMME UN ESPACE À QUATRE DIMENSIONS Olivier de Schutter	213
---	------------

POSTFACE Zakia Khattabi	235 237
-----------------------------------	--------------------------



2 | LES THÉORIES DE LA JUSTICE SOCIALE AU SERVICE DE LA JUSTICE ÉCOLOGIQUE. DEUX ÉTUDES DE CAS, UNE PROPOSITION POLITIQUE

CORENTIN HECQUET - ULiège.

BRENDAN COOLSAET - Université catholique de Lille.

MAUD HALLIN - ULiège.

STÉPHANIE KLAEDTKE - ULiège, ITAB - Chargée de Mission Santé des Semences et Biodiversité Cultivée.

PIERRE STASSART - ULiège.

MATTHIEU DE NANTEUIL - UCLouvain.

Introduction

Dans cet article, nous nous intéressons à la façon dont les processus de transition écologique cherchent à relever le défi des injustices socio-écologiques vécues dans le domaine agricole. Deux situations concrètes sont évoquées : une communauté d'éleveurs de porcs (BESH) qui défend une pratique d'élevage non-industrielle dans un contexte agricole marqué par de profondes inégalités socio-économiques ; l'action d'un artisan semencier (Semailles) pour valoriser la biodiversité cultivée, dénommée également « semences paysannes », face à l'hégémonie d'un système semencier qui exclut les pratiques alternatives et standardise les savoirs

agricoles. Dans le premier cas, la transition est l'occasion de mobiliser une communauté agricole en s'appuyant, entre autres, sur un principe de redistribution ; dans le second cas, il s'agit de rendre publique une injustice en luttant contre la marginalisation des savoirs non-homologués et en s'appuyant sur un principe de reconnaissance.

Cet article commence par présenter le concept de transition écologique comme un processus de transformation structurelle non linéaire. Il se penche ensuite sur ce que nous identifions comme étant le principal enjeu normatif de la transition : la résolution des injustices, qu'elles soient sociales ou écologiques. Nous introduisons ensuite les deux cas, en identifiant à la fois les injustices en jeu et les actions mises en place pour y remédier. Ces cas sont analysés à la lumière d'une double assise théorique : les théories critiques de la justice de Nancy Fraser et d'Axel Honneth et la sociologie pragmatique de John Dewey. Deux conclusions en découlent. La première porte sur le processus de transition lui-même : le fil rouge qui articule les deux situations est le fait que la transition écologique doit intégrer ces injustices et y apporter réponse *dans* le processus transitionnel lui-même. La seconde est qu'il existe non pas *un* mais *plusieurs* appuis normatifs¹ pour dénoncer les injustices et chercher à les surmonter : l'enjeu des processus transitionnels est d'assumer cette pluralité et de mobiliser des appuis qui soient pertinents par rapport aux contextes où ils s'appliquent.

¹ Le terme d'« appui normatif » désigne, de manière ouverte, l'ensemble des principes, valeurs ou idéaux auxquels les acteurs peuvent se référer pour construire une argumentation éthique, c'est-à-dire identifier et dénoncer une injustice, quelle qu'elle soit. Dans notre article, ces appuis normatifs renvoient à des « cadres de justice » (frames of justice) (Fraser, 2009 ; de Nanteuil, 2021).

I – La transition écologique comme processus non linéaire, entre rupture et réinvention

Dans ses différents travaux sur les changements nécessaires pour surmonter la crise écologique, Andy Stirling (2015) distingue la notion de « transition » de celle de « transformation ». La première amène les acteurs dominants à considérer la délibération publique et la participation citoyenne comme un luxe que la société n'a plus le temps de se permettre. Seuls compteraient le progrès *technique* et le changement des comportements *individuels*. La seconde implique au contraire une approche plus ouverte et flexible des problèmes posés, capable de questionner les rapports de pouvoir et les privilèges établis. En mettant en cause la division du travail habituelle entre « savoirs experts » et « savoirs pratiques » (également désignés comme des « savoirs profanes »), elle vise des changements sur le long terme – ou, en d'autres mots, des changements *structurels*.

Cette distinction est particulièrement intéressante pour rendre compte des orientations politiques possibles d'un processus de transition, à court et moyen terme. Mais elle sous-estime un fait important, particulièrement saillant dans le domaine agricole, à savoir : dans de nombreux cas, la transition vers un monde plus soutenable relève moins d'un choix binaire entre une approche « technique » et une approche « structurelle » que d'une capacité collective à se *défaire* d'un modèle productiviste encore largement dominant. Une telle démarche suppose non seulement d'inventer des pratiques plus soutenables, mais de s'éloigner d'un rapport au monde centré sur la croissance matérielle indéfinie en privilégiant les relations socio-écologiques au sens large (Kazic, 2022). Cette double capacité de réinvention et de rupture nous rappelle que la transition est tout sauf un processus linéaire. Entre choix individuels et décisions collectives, un espace social se dessine, fait de controverses et de critiques, mais aussi d'engagements collectifs.

L'intérêt de cette dernière approche est qu'elle fait porter l'attention sur les processus transitionnels eux-mêmes. Elle permet aussi de mieux appréhender ce qui suscite l'engagement des acteurs dans la transition : notre hypothèse est que cet engagement ne dépend pas seulement de la volonté de lutter contre la dégradation de la biosphère, mais de l'identification d'une série

d'injustices qui existent préalablement à la transition, en particulier dans le champ des pratiques ayant un lien direct à la nature (pratiques agricoles, etc.). Dès lors, les processus transitionnels doivent relever un défi normatif particulier : intégrer ces injustices et y apporter réponse dans le processus transitionnel. Tel est du moins l'approche que nous soutenons dans cet article en vue de construire « une transition juste et solidaire ».

II – Surmonter les injustices, ressort de la transition écologique

Avant de présenter cette réflexion sur la transition, quelques précisions sont nécessaires. Dans l'approche que nous proposons, l'injustice ne doit pas être considérée comme un simple dysfonctionnement qu'il s'agirait de résoudre. Elle constitue plutôt le levier, le ressort d'une transition écologique à visée transformative (Stassart *et al.*, 2020). Dit autrement, les injustices sociales et/ou écologiques vécues par de nombreux acteurs de la transition rappellent que l'engagement vers un monde plus soutenable n'échappe pas à un questionnement normatif au sens large (Martin *et al.*, 2020). Elles rappellent aussi que la faculté de nommer un processus de changement comme injuste est une condition pour que les acteurs s'engagent dans une transition de long terme (Fraser, 2009). En clair, se défaire du présent et inventer le futur suppose *d'affronter le défi des injustices sociales et/ou écologiques* vécues sur le terrain. Cette manière d'articuler transition et injustices se distingue d'autres approches plus classiques, que nous présentons ci-dessous.

Longtemps, la question écologique a été opposée à la question sociale, au motif que les politiques sociales, nées dans la période des Trente Glorieuses, étaient adossées à un modèle productiviste de formation et de redistribution des richesses. Cette opposition est-elle en passe d'être surmontée ? Plusieurs interlocuteurs sociaux – patronaux et syndicaux – reconnaissent la nécessité de procéder à la « reconversion écologique » des systèmes productifs (Méda, 2014 ; Stevis et Felli, 2015), même si des différends importants demeurent quant à l'ampleur de cette reconversion et à la place qu'il faut accorder à la croissance, dont ces acteurs sont encore fortement

dépendants. Dans cette première perspective, l'engagement conjoint des dirigeants et des acteurs syndicaux serait le gage d'une transition équitable. Une deuxième perspective, celle de la justice environnementale, renvoie à la façon dont les différents groupes sociaux sont inégalement exposés aux risques environnementaux, mais aussi aux coûts de la transition (Schlosberg, 2007 ; Coolsaet, 2020). Cette fois, l'accent est mis sur les groupes les plus vulnérables, ceux dont la marginalisation sociale, la ségrégation raciale ou la précarité des conditions de vie est redoublée par une transition écologique qui suppose des investissements lourds dans les bâtiments (isolation), les moyens de transports (prix du carburant, fin du diesel) ou l'accès à une alimentation saine, qu'ils n'ont pas les moyens de mettre en œuvre. Dans ce deuxième cas de figure, la transition écologique fonctionnerait comme un mécanisme de renforcement ou de redoublement d'injustices vécues dans le champ social (Drique et Lejeune, 2017), sauf si des mesures étaient prises afin d'atténuer ces coûts auprès des populations vulnérabilisées.

Une troisième approche, celle que nous présentons et défendons ici, suggère d'appréhender ces questions de façon différente. Elle s'appuie sur les deux premières perspectives mais fait de l'expérience de l'injustice et/ou de la construction de pratiques plus justes une dimension inhérente aux *processus de transition* eux-mêmes. Ceci concerne la manière de distribuer les ressources matérielles permettant d'y prendre part, mais aussi la légitimité dont jouissent les acteurs susceptibles d'y participer. Ce faisant, notre approche s'inscrit dans la lignée des travaux sur la « transformation juste » qui s'intéressent aux rapports de pouvoir et aux inégalités associées à la transition (Geels, 2014; Patterson *et al.*, 2015 ; Martin *et al.*, 2020). Dans ce troisième cas de figure, le lien entre question sociale et question écologique ne relève ni de l'opposition, ni du redoublement, mais de l'interaction mutuelle : d'une part, les injustices socio-écologiques vécues sur le terrain supposent que l'engagement dans la transition soit capable de les résorber, au moins en partie ; d'autre part, les processus transitionnels étant souvent de nature conflictuelle, une transition solidaire est nécessaire pour éviter qu'à leur tour, ils ne génèrent des injustices particulières. C'est ce que nous désignons par une *approche processuelle de la justice socio-écologique*, au sein du mouvement de rupture et de réinvention que nous appelons de nos vœux. A chaque fois, il s'agit de jeter les bases concrètes d'une « transition juste et solidaire ». Deux exemples viennent illustrer ce propos.

III – Sur la redistribution : la « BESH » ou le combat d’une communauté d’éleveurs de porcs

Cette première situation renvoie à un enjeu de redistribution. Pour la philosophe post-structuraliste américaine Nancy Fraser, la dimension de redistribution est associée à des injustices enracinées dans la structure politico-économique de la société qui conditionnent l’interaction sociale par le biais des ressources nécessaires à la participation. En d’autres termes, la parité de participation est inhibée lorsque certains acteurs ne possèdent pas les ressources matérielles nécessaires pour participer aux débats publics où se dessine l’avenir de la société (Fraser, 2000) : « Les groupes sociaux subordonnés n’ont généralement pas accès aux moyens matériels nécessaires à une participation équitable » (Fraser, 1997 : 120 ; traduction libre). Ces injustices socio-économiques peuvent prendre la forme de l’exploitation (« appropriation du fruit de son travail par autrui »), de la marginalisation (« être confiné à un travail indésirable ou mal rémunéré ou se voir refuser tout accès à un travail générateur de revenus ») ou de l’exclusion économique (« être privé d’un niveau de vie matériel adéquat ») (Fraser, 1997 : 71 ; Fraser et Honneth, 2003 : 13 ; traduction libre). Nous nous appuyons sur un tel cadre de référence pour évoquer le combat d’une communauté d’éleveurs de porcs, au sein d’un secteur agricole européen fortement inégalitaire.

3.1 – Le secteur agricole européen : des inégalités diverses et persistantes

Cette analyse est particulièrement pertinente pour le secteur agricole européen, marqué par des inégalités sociales diverses, mais persistantes. Alors que l’industrie agro-alimentaire et la grande distribution s’approprient une part toujours plus importante du fruit du travail agricole (Yi *et al.*, 2021), on observe une baisse du revenu total de l’agriculture (Knickel *et al.*, 2018), exacerbée par des cadres réglementaires mal adaptés et/ou inéquitables. Par exemple, un quart des agriculteurs de France, pourtant premier producteur agricole de l’U.E. et principal bénéficiaire de la Politique Agricole Commune, vit sous le seuil de pauvreté (INSEE, 2015), tandis que beaucoup d’autres sont menacés d’exclusion sociale (Commission

européenne, 2017). Ces injustices politico-économiques prennent place dans un contexte environnemental et agricole critique. L'activité agricole reste l'une des sources principales d'émissions de gaz à effet de serres d'origine anthropique, alors que la biodiversité agricole et « naturelle » n'a cessé de se dégrader sous l'effet de l'intensification et de la surexploitation de terres, ainsi que de la destruction des habitats.

Le premier enjeu de justice lié à la transition écologique de l'agriculture est donc d'ordre économique : pour que le secteur agricole réussisse sa transition écologique, il doit affronter la situation de paupérisation d'une grande partie de ses acteurs et, plus largement, renoncer à une stratégie économique qui accentue les inégalités. Mais à Halle-en-Souabe, une petite ville allemande dans le Land du Baden-Württemberg, cet enjeu économique se trouve entrelacé à un autre qui, à première vue, pourrait être considéré comme strictement environnemental : la survie d'une race porcine rustique. Le porc Souabe, cochon à la tête et l'arrière-train noir, est le résultat d'un croisement entre le porc chinois Meishan, importé par le roi Guillaume Ier de Württemberg en 1821, et une race allemande. La race locale, adaptée au terroir, a connu une grande popularité au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, avec une part de marché de plus de 90 % en 1959. Malgré sa popularité, le porc avait presque disparu 25 ans plus tard, avec l'introduction de races hollandaises « de haute performance » à croissance rapide, adaptées à la production industrielle et à l'élevage de masse. Le cheptel de la race locale avait fortement diminué et, en 1984, le porc Souabe avait pratiquement disparu (Thaller et Bühler, 2010). L'état critique de la race a conduit un petit groupe d'éleveurs à lancer une campagne pour sauver le porc Souabe. Dans les années 1980, ils ont créé la Communauté des producteurs de Halle-en-Souabe (*Bäuerlichen Erzeugergemeinschaft Schwäbisch Hall*, ou BESH). L'initiative s'est transformée en véritable *success story* : la population du porc rustique a été reconstituée et son potentiel génétique assuré, l'empreinte écologique de l'élevage a été améliorée et les éleveurs locaux sont devenus les principaux acteurs de cette transformation (Coolsaet, 2016). Bien que le porc soit toujours considéré comme menacé d'extinction, la communauté compte désormais plus de 1400 agriculteurs élevant le porc Souabe.

3.2 – Une action collective inspirée de l'économie sociale et solidaire

Pour sauver le porc Souabe de l'extinction, la BESH a dû mettre en place une structure de gouvernance et de soutien à l'élevage qui dépasse très largement l'enjeu environnemental. Le président de la BESH, Rudolf Bühler, défend une « approche holistique de développement rural » dans laquelle « la conversion à l'agriculture biologique et naturelle ne suffit pas. Cela doit s'accompagner d'une économie solidaire d'intérêt général et [fondée sur] la justice sociale, notamment dans le contexte international » (Bühler, 2013). Cette conception de l'économie et de la justice sociale se traduit au sein de la Communauté par un ensemble de mesures visant à assurer les conditions matérielles nécessaires à la participation des membres de la BESH et, par extension, de toute la communauté rurale.

Tout d'abord, la BESH a mis en place un système de tarification communautaire. Les prix de la viande et les quantités produites sont fixés communément et à l'avance, et la Communauté garantit l'achat de ces quantités. Cependant, les coûts de production sont plus élevés pour le porc Souabe – d'environ 12 % (Leipprand *et al.*, 2006) – que pour les races dites « performantes ». Pour alléger cette charge économique importante et éviter l'effet dissuasif pour des éleveurs souhaitant s'engager dans une transformation de leur élevage, la BESH redistribue une partie des bénéfices du réseau sous forme de soutien financier à la transition. Plus précisément, les éleveurs de la BESH reçoivent une « prime d'adaptation » en plus du prix d'achat pour permettre l'adaptation de leurs pratiques d'élevage aux normes fixées par la Communauté. Si cette mesure permet de contrôler la prévisibilité du marché et du flux de ressources, et de stabiliser le processus de production, elle permet également d'éviter la surproduction et la concurrence interne entre les agriculteurs de la région.

Afin d'assurer un accès au marché pour ses éleveurs, la BESH a activement intégré le tissu économique local et régional. Au-delà de ses propres magasins et de la vente directe dans les fermes, la majorité de la viande est écoulee par le biais de partenariats avec des boucheries et des restaurants de la région, fournis directement par la BESH. Celle-ci a également repris un abattoir régional afin de s'assurer un meilleur contrôle de la chaîne de production. L'abattoir, abandonné par les autorités locales pour cause de

déficit économique, a été repris par la Communauté en 2002 sous forme de coopérative incluant les éleveurs, les consommateurs, les autorités locales et une organisation environnementale et de bien-être animal. Les retombées économiques des activités de la BESH pour la Région ont été estimées à 2.5 millions d'euros en 2006 (Ribbe *et al.*, 2006). Enfin, la BESH emploie du personnel permanent qui soutient les agriculteurs dans des tâches comme la commercialisation et le marketing des produits, le soutien logistique, la communication interne, les subventions à la recherche et les loisirs.

3.3 – La redistribution en actes

Nous sommes en présence d'une approche du monde agricole qui, partant d'enjeux socio-économiques et environnementaux complexes, a permis de mettre en place un mécanisme de redistribution pour les membres de la Communauté, en contribuant à la formation d'une économie locale et solidaire. Celle-ci garantit un revenu stable et des prix équitables aux éleveurs. Elle assure également un soutien financier, logistique et humain pour appuyer les activités secondaires. Ainsi, la BESH s'inscrit dans un *processus global* de lutte contre l'exploitation, la marginalisation et l'exclusion économique de ses membres, tout en renforçant leur autonomie face à l'industrie agro-alimentaire et au secteur de la distribution.

L'originalité du cas observé ici ne se limite donc ni à une action économique moins inégalitaire ni à la défense d'une race porcine menacée. Elle tient au fait que cette communauté d'éleveurs a *tissé* des liens entre ces deux dimensions et inscrit l'exigence de justice sociale *dans* le processus de transition écologique lui-même. Elle a cherché à limiter les effets des inégalités observées à large échelle en jetant les bases d'une transition solidaire, afin de répartir équitablement les moyens et les conditions de la participation politique. Le cadre normatif mobilisé est celui de la redistribution, au sens large donné à ce terme par Nancy Fraser (*cf. supra*), conçu comme un appui normatif central pour la transition écologique.

IV – Sur la reconnaissance : « Semailles » ou la publicisation d’une injustice au sein du système semencier

Notre second cas d’étude renvoie à un enjeu de reconnaissance, comme condition pour une transition « juste et solidaire ». Pour le philosophe allemand Axel Honneth, membre de l’Ecole de Francfort, la reconnaissance est un processus culturel qui s’appuie sur trois dimensions : l’existence d’une identité singulière ; une critique des pratiques dominantes, qui marginalisent ou méprisent une telle identité ; une dimension historique, qui souligne combien cette identité se construit au fil du temps, à travers l’épreuve des formes ou des déficits de reconnaissance (Honneth, 2000 ; 2008 ; de Nanteuil, 2021). Là encore, ces différentes dimensions sont présentes dans le cas que nous présentons ci-dessous, celui d’un artisan semencier wallon : Semailles, situé à Faulx-les-Tombes, dans la commune de Gesves, en Belgique².

Dans un premier temps, nous présentons le verrouillage du système semencier et les exclusions dont cet artisan a fait l’objet ; ensuite, nous montrons comment le sachet de semences conçu par Semailles est un support à la diffusion de la biodiversité et présente une dimension socio-politique ; finalement, nous analysons la façon dont les personnes engagées dans le processus de transition apprennent collectivement sur la situation et rendent publique l’injustice vécue, devenant ainsi « un public actif » (Dewey, 1927). De façon générale, ces éléments font du processus de transition une scène de justice, fondée à la fois sur une critique de l’existant et la recherche de normes de reconnaissance différentes de celles qui sont actuellement validées par le marché.

² Cet exemple s’appuie sur les thèses de Stéphanie Klaedtke (Klaedtke, 2017) et Corentin Hecquet (Hecquet, 2019).

4.1 – Le verrouillage du système semencier

Comme d'autres producteurs et distributeurs de semences dites « paysannes », Semailles rappelle que les règles semencières excluent aussi bien ses pratiques que ses semences. Ces exclusions se font au travers d'un « verrouillage » du système semencier, qui évince les pratiques, les savoirs et les variétés agricoles alternatives. Il prend son origine à la fin du XVIII^e siècle, quand, suite aux initiatives des maisons semencières privées nouvellement créées (Vilmorin, Clause, etc.), l'amélioration, la sélection et la reproduction variétale vont progressivement faire l'objet d'un mouvement de rationalisation et de standardisation, au détriment de l'activité effectuée jusque-là par les paysannes et les paysans dans leurs champs.³ La sortie de la seconde guerre mondiale génère une accélération de ce processus. Le secteur semencier met en place une série de dispositifs qui régulent la qualité des semences (ex. le référentiel de Distinction, Homogénéité et Stabilité, ou DHS), leur mise en circulation (ex. le Catalogue officiel de variétés) ainsi que les droits intellectuels qui les entourent (ex. le Certificat d'Obtention Végétale, ou COV). Chacun à leur manière, ces dispositifs vont tenter de définir et de contrôler ce qu'est une « bonne » semence. Derrière la volonté d'éviter les fraudes, se joue la question de savoir qui sont les acteurs détenteurs de la qualification des semences. Dans cette dynamique, la notion de « variété » forme le cadre cognitif et normatif du système semencier. Bonneuil et Thomas (2009 : 79) soulignent que le vivant répond alors à « une logique industrielle, en conservant ses propriétés d'autoreproduction tout en éliminant les variations » : l'agriculture se détache des variations spatiales (son terroir) et temporelles (usages, changements climatiques, etc.).

La combinaison du référentiel DHS, du Catalogue et du COV, crée un marché semencier standardisé, à la fois captif et rémunérateur pour les acteurs semenciers s'inscrivant dans une perspective productiviste. Ce système est fondé sur un double mécanisme d'exclusion et d'irréversibilité : d'une part, il exclut d'autres modes de sélection des semences ; d'autre part, il fait en sorte qu'il est désormais impossible d'interroger le bien-fondé des choix réalisés antérieurement. En excluant la production d'autres connaissances et en empêchant les acteurs de revenir en arrière, il se verrouille. En

³ Sur le concept de verrouillage, voir Hecquet et Stassart (2017).

conséquence, les pratiques paysannes de mutualisation et de circulation des semences se trouvent marginalisées. Cette situation est vécue et dénoncée par les producteurs de « semences paysannes » comme une injustice au sens fort (Hecquet, 2019 ; Coolsaet, 2016). Dans l'ensemble, celle-ci se caractérise par la *non-reconnaissance* de leurs pratiques et leur *mise à l'écart* du système semencier officiel. Ignorance et marginalisation forment les deux versants de cette injustice globale.

4.2. – Comment rendre publique l'injustice ?

Comment les personnes concernées tentent-elles de transformer la situation pour dépasser l'injustice vécue ? Lors du salon d'agriculture biologique « Valériane » en 2014 à Namur, à la suite des procès à l'encontre de l'association Kokopelli, en France, pour vente de semences non inscrites au Catalogue (Magarinos-Rey, 2015 ; Hecquet, 2019), Semailles affiche le terme « illicite » sur son étal, à côté des semences. Cela invite les visiteurs du salon à entamer une discussion et à interroger l'artisan semencier. A partir de ce moment, le sachet de semences endosse un nouveau rôle : il permet de mettre en exergue l'injustice, qui porte sur la limitation de circulation de semences ne correspondant pas au référentiel DHS et n'étant pas toujours enregistrées. Cette limitation est vécue comme une disqualification du travail des artisans semenciers : la procédure de mise à l'écart se fonde sur un jugement de valeur péjoratif, qui met en cause l'identité même des artisans semenciers. Elle renvoie à ce que Honneth nomme la « mésestime », voire le « mépris » (Honneth, 2008). À l'inverse, les échanges autour du sachet de semences permettent potentiellement de passer de la figure du « client », cherchant des semences pour son jardin, à celle du « jardinier-citoyen », qui soutient la biodiversité cultivée par ses actes de jardinage, mais aussi par sa capacité d'indignation et d'action au-delà de son potager. De plus, cela permet de montrer à quel point les règles de standardisation à la fois ignorent et marginalisent d'autres pratiques, ou au mieux les tolèrent à travers une interprétation du champ d'application de la législation qui les cantonne au rôle de pratiques dérogatoires. Lors de la commercialisation, le sachet de semences transmet donc plus qu'une semence : une fabrication socio-politique, basée sur une conscience critique de la situation.

4.3 – Émergence d'un public

Dans les années 1920, John Dewey (1927) s'interroge sur la manière de passer d'un « public amorphe » à un « public actif ». Pour lui, il est nécessaire que les personnes concernées par une injustice s'équipent pour acquérir une compréhension de leur situation. Ce processus d'apprentissage offre la possibilité à un public d'avoir conscience de lui-même (Zask, 2003 : 25). Un tel processus permet de *produire* de la connaissance et, simultanément, de *constituer* un public. Pour Dewey en effet, un public consiste en un rassemblement de personnes capables d'acquérir une conscience collective à travers de nouvelles connaissances. Ces personnes peuvent alors rendre compte de ce qui importe pour elles et n'est pas pris en considération. Elles s'engagent collectivement pour, en quelque sorte, rendre visible l'invisible. Dans le cas des semences, il s'agit de l'exclusion par le référentiel DHS – et du cortège de normes et réglementations qui l'accompagne, conçues dans la perspective d'une production semencière à grande échelle – d'autres modes de sélection des semences, mais aussi d'autres acteurs, ici les artisans semenciers. Ainsi, l'apprentissage rend les personnes aptes à appréhender la situation : il leur permet de dénoncer des obstacles qui s'opposent à une reconnaissance de la pluralité des pratiques et des acteurs.

Le processus d'apprentissage offre donc la possibilité d'acquérir une « capacité d'objecter ». Ce point est essentiel. La capacité d'objection est liée à la production de savoirs issus des connaissances de terrain (Stengers, 2006 : 121). Réaliser cette liaison donne du pouvoir au public. Stengers (2006 : 124) écrit : « Le pouvoir du concept de "public" est alors de faire exister, de faire vibrer, un "nous ne savons pas", capable de résister aux "nous savons bien" auxquels se plient nos raisonnements ». Le « nous savons bien » est régulièrement exprimé par les « experts », soit les détenteurs d'une autorité déclarée légitime. Dès lors, la conscience d'un « nous ne savons pas » amène des personnes à questionner l'imposition d'un « nous savons bien ». Cette posture permet d'armer une « capacité d'objecter » (Stengers, 2006 : 121). Et Zask, commentatrice francophone de Dewey, de souligner : « Pas de connaissance sans production d'un commun, et pas de communauté sans le développement de connaissances partagées. L'enjeu épistémologique de la formation du jugement public est inséparable de l'enjeu pratique, à la fois social et politique, que représente le fait de parvenir à un accord sur ce qui est commun ou ce qui ne l'est pas » (Zask, 2008 : 175). Dès lors,

sur base de leurs connaissances communément partagées avec d'autres personnes affectées, le public problématise sa situation, devient « expert du vécu » et se met en capacité d'initier les transformations écologiques nécessaires, en se situant dans la longue durée. Cette « mise en problèmes publics » (Dewey, 1927) présente une double caractéristique : elle nomme et problématise l'injustice à l'échelle d'une communauté politique ; en constituant un public, elle cherche à surmonter l'injustice rencontrée, exprimée ici en termes d'ignorance et/ou de marginalisation. Dans notre cas, le public s'étend des artisans semenciers aux clients, qui achètent non seulement pour leur potager mais également pour défendre la portée politique du maintien de la biodiversité cultivée. Par ce biais, les artisans construisent des connaissances de la situation pour agir envers le système semencier et faire reconnaître leur existence. En parallèle, les clients peuvent compléter le plaisir de jardiner par la reconnaissance de l'injustice, afin de demander que celle-ci puisse être prise en compte pour être transformée.

V – Expérimentation : vers une proposition politique

Quelles conclusions en tirer ? Au regard des deux initiatives présentées ici, nous sommes amenés à penser qu'une transition écologique à la fois « juste et solidaire » implique des cadres de justice qui s'élaborent de manière située, et non de manière homogène et universalisante. S'il est possible de considérer les processus transitionnels eux-mêmes comme des *scènes de justice*, il faut aussi remarquer que les appuis normatifs mobilisés par les différents acteurs sont *pluriels* – et qu'ils varient selon les *contextes*. Dans le premier cas, le terme de « redistribution » prend tout son sens parce qu'il permet à la BESH de défendre une race porcine en voie d'extinction sur fond d'inégalités socio-économiques persistantes au sein du secteur agricole européen. C'est ce contexte inégalitaire qui va déterminer la façon dont la communauté d'éleveurs va jeter les bases d'une transition inspirée de l'économie sociale et solidaire. Dans le deuxième cas, le terme de « reconnaissance » permet de résister à l'ignorance et/ou à la marginalisation des artisans dont les semences favorisent la biodiversité. Cette fois, c'est la division du travail à grande échelle entre « experts » et

« artisans » qui constitue le noyau de l'injustice identifiée et qui ouvre la voie à la constitution d'un « public critique ».

A nos yeux, cette pluralité des cadres de justice (de Nanteuil, 2021) a une conséquence politique importante. Dans la mesure où elle refuse des bases normatives trop générales, déconnectées de l'engagement des acteurs dans la transition, elle doit favoriser *l'expérimentation*. L'expérimentation consiste à élaborer des « lieux » où les personnes apprennent collectivement sur leur situation et essaient de construire des réponses pour la transformer (Hecquet, 2019). L'expérimentation peut alimenter aussi bien la « redistribution » que la « reconnaissance » : dans les deux cas, il s'agit de construire des espaces légitimes pour faire droit à la participation des acteurs. Cette dimension d'expérimentation peut se combiner à une démarche de *publicisation*. Cette « mise en problèmes publics » peut prendre différentes formes. Elle cherche à passer de la banalisation d'une situation d'injustice – généralement confinée à un territoire ou un groupe limités – à l'identification publique du problème, à son élargissement à l'échelle d'une communauté politique et la création d'un rapport de forces, capable d'y faire obstacle. C'est la phase de *politisation*.

Cet enjeu d'expérimentation a toutefois une double dimension : il porte sur les processus transitionnels eux-mêmes (pour que s'élaborent des pratiques de justice situées), mais il concerne aussi la manière de concevoir les *politiques publiques* (pour que celles-ci créent les conditions favorables à l'expérimentation). Telle est donc notre proposition politique. Si nous voulons surmonter les injustices socio-écologiques à travers les processus de transition, encore faut-il que les décideurs politiques agissent dans trois directions : (a) qu'ils créent des espaces d'expérimentation *sécurisés*, avec du temps et des moyens adéquats ; (b) qu'ils permettent aux acteurs de la transition de mobiliser des appuis normatifs qui correspondent à leur *contexte d'action* ; (c) qu'ils s'appuient sur ces processus pour construire des *politiques publiques plurielles*, c'est-à-dire qui soient en phase avec la diversité des situations et renoncent à une réponse homogène et universalisante. Dans les sociétés ouvertes et conflictuelles comme les nôtres, c'est une condition déterminante pour qu'une « transition juste et solidaire » puisse voir le jour.

Bibliographie

- Bonneuil, C. et Thomas, F. (2009). *Gènes, pouvoirs et profits : Recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*, Versailles ; Lausanne : Quae ; Fondation pour le progrès de l'homme.
- Bühler, R. (2013). *Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies*, juillet.
- Coolsaet, B. (2020). *Environmental Justice : Key Issues*, Londres : Routledge.
- Coolsaet, B. (2016). "Towards an agroecology of knowledges : Recognition, cognitive justice and farmers' autonomy in France", *Journal of Rural Studies*, 47, pp.165-171.
- de Nanteuil, M. (2021). *Justice in the Workplace. Overcoming Ethical Dilemmas*, London : EEP.
- Dewey, J. (1927). *Le public et ses problèmes*, Trad. de l'anglais par Joëlle Zask, Paris : Gallimard.
- Drique, M. & Lejeune, C. (2017). « Social justice faced with the environmental crisis ». *Revue d'éthique et de théologie morale* 293 (1) : 111-24.
- Fraser, N. (1997). *Critical Reflections on the 'Post-Socialist' Condition*, London: Routledge, p. 70.
- Fraser, N. (2009). *Scales of Justice. Re-imagining Political Space in a Globalizing World*, New York : Columbia University Press.
- Fraser, N. & Honneth, A. (2003). *Redistribution or Recognition. A Political-Philosophical Exchange*, Londres : Verso.
- Geels, F. W. (2014). "Regime Resistance against Low-Carbon Transitions : Introducing Politics and Power into the Multi-Level Perspective", *Theory, Culture & Society*, 31(5), 21-40.
- Hecquet, C. (2019). *Construction d'une demande de justice écologique : Le cas des semences non-industrielles*, Thèse de doctorat en sociologie, ULiège.

Hecquet, C., et Stassart, P. (2017). *Le système semencier en question*, Mille Lieux, 14-21.

Honneth, A. (1996) *The Struggle for Recognition : The Moral Grammar of Social Conflicts*, Cambridge (MA) : MIT Press.

Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris : Ed. du Cerf.

Honneth, A. (2008). *La société du mépris*, Paris : La découverte.

Honneth, A. (2015). *Freedom's Right: The Social Foundations of Democratic Life*, New York : Columbia University Press, p. 5.

Kazic, D. (2022). *Quand les plantes n'en font qu'à leur tête. Concevoir un monde sans production ni économie*, Paris : La découverte.

Klaedtke, S. (2017). *La gestion in situ : une approche de la santé des plantes révélée par des tensions autour de mesures de protection*, Traduction du chapitre 3 de la thèse de S. Klaedtke par Paul de Grandville, https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/209569/3/traduction_chapitre3_FR.pdf .

Knickel, K., Redman, M., Darnhofer, I., Ashkenazy, A., Calvão Chebach, T., Šumane, S., Tisenkopfs, T., et al. (2018). "Between Aspirations and Reality : Making Farming, Food Systems and Rural Areas More Resilient, Sustainable and Equitable", *Journal of Rural Studies*, 59 : 197–210.

Leipprand, A., Görlach, B. and Schlegel, S. (2006). *Case Study Schwäbisch-Hällisches Qualitätsschweinefleisch" (Schwäbisch-Hall quality pork)*, Berlin : Ecologic.

Magarinos-Rey, B. (2015). *Semences hors-la-loi. La biodiversité confisquée*, Paris : Alternatives.

Martin, A., Armijos, M.T., Coolsaet, B., Dawson, N., AS Edwards, G., Few, R., Gross-Camp, N., Rodriguez, I., Schroeder, H., GL Tebboth, M. and White, C.S. (2020). "Environmental justice and transformations to sustainability". *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, 62(6), pp.19-30.

Méda, D. (2014). *La mystique de la croissance. Comment s'en libérer ?*, Paris : Flammarion.

Patterson, J., Schulz, K., Vervoort, J., Adler, C., Hurlbert, M., van der Hel, S., Schmidt, A., Barau, A., Obani, P., Sethi, M. and Hissen, N. (2015). *Transformations towards sustainability : Emerging approaches, critical reflections, and a research agenda. Earth System Governance, Working Paper, 33.*

Ribbe, L., K. Seifert and A. Fink-Keßler. (2006). *Ländliche Entwicklung und Arbeit im ländlichen Raum am Beispiel der Landkreise Schwäbisch Hall und Hohenlohekreis. Eine empirische Analyse. Umweltstiftung Euronatur, gefördert im Rahmen von Hohenlohe aktiv, inédit.*

Schlosberg, D. (2007). *Defining environmental justice: Theories, movements, and nature*, Oxford; Oxford University Press.

Stassart, P. M., Dumont, A., Hecquet, C., Klaedtke, S., Lacombe, C., & de Nanteuil, M. (2020). "What Models of Justice for the Agroecological Transition ? The Normative Backdrops of the Transition", in Lamine, C., Magda, D., Marsden, T. & Riverra Ferre, M. *Agroecological Transition, between Determinist and Open-ended Visions*, Bruxelles : Peter Lang, p. 245-266.

Stengers, I. (2006). *La Vierge et le neutrino. Quel avenir pour les sciences ?* Paris : Les Empêcheurs de tourner en rond.

Stavis, D. et Felli, R. (2015). « Global labour unions and just transition to a green economy", *International Environmental Agreements : Politics, Law and Economics*, 15(1), pp.29-43.

Stirling, A. (2015) "Emancipating Transformations. From controlling 'the transition' to culturing plural radical progress", in Scoones, I., Leach, M., & Newell, P. (eds.), *The Politics of Green Transformations*, London and New York : Earthscan, 54–67.

Thaller, J., & Bühler, R. (2010). *Das Beste vom Schwäbisch-Hallischen Landschwein*. Meßkirch, Allemagne: Gmeiner Verlag.

Yi, J., Meemken, E.M., Mazariegos-Anastassiou, V. et al. (2021). "Post-farmgate food value chains make up most of consumer food expenditures globally", *Nature Food*, 2, 417–425.

Zask, Joëlle. (2003). « La politique comme expérimentation ». In *Le public et ses problèmes*, traduit de l'anglais et préface par Joëlle Zask, Pau : Editions Léo Scheer.

Zask, Joëlle. (2008). « Le public chez Dewey : une union sociale plurielle », in *Tracés. Revue de Sciences humaines*, no 15 (décembre): 169-189.